

**Séance de production écrite dans une classe de CP. Le premier bilan du dédoublement des classes est positif.**  
Thomas Louapre/Divergence



— Lors de sa récente conférence de presse, Emmanuel Macron a confirmé son souhait de ramener à 24 le nombre maximal d'élèves dans les classes de grande section, de CP et de CE1.

— Une mesure qui fait sens surtout si elle s'accompagne d'une inflexion des pratiques pédagogiques.

Jouer sur la taille des classes pour améliorer les apprentissages, à un moment clé de la scolarité. Telle est la carte qu'entend jouer Emmanuel Macron. Lors de sa conférence de presse du 25 avril, le chef de l'État a ainsi confirmé une mesure déjà présente dans l'allocation annulée le soir de l'incendie de Notre-Dame mais dont le contenu s'est trouvé ébruité dans la presse : « J'ai demandé au gouvernement (...) de pouvoir, dans toutes les écoles de la République, de la grande section de maternelle au CE1, avoir des classes à taille humaine, c'est-à-dire qui ne dépassent jamais 24 élèves », a-t-il déclaré. Une annonce présentée comme « un investissement en nos enfants ».

**« Les classes visées se concentrent dans les zones urbaines, plus particulièrement en maternelle. »**

Cet objectif, fixé pour 2022, s'inscrit dans le prolongement d'une mesure phare de ce quinquennat : le dédoublement progressif des classes de CP puis de CE1 dans l'éducation prioritaire. Emmanuel Macron a d'ailleurs indiqué que ce dédoublement bénéficierait à l'avenir, sur ces mêmes territoires, aux élèves de grande section.

Le ministère a dressé fin janvier un bilan positif du « CP à 12 ». Les premiers résultats « sont conformes aux études françaises et internationales qui établissent un lien entre baisse très significative du nombre d'élèves par classe et amélioration des résultats des élèves dans les petites classes ». Selon lui, les ob-

jectifs ont également été atteints en termes d'amélioration du climat scolaire dans les classes et des conditions de travail des professeurs, ainsi que de personnalisation des pratiques d'enseignement.

Dans une interview au *Point*, parue le 25 avril, le ministre Jean-Michel Blanquer soutient que ce dispositif a permis de réduire « l'écart de résultat entre les élèves des territoires les plus défavorisés et les autres ». Une évaluation menée dans quatre académies a, il est vrai, permis de conclure à une réduction de l'ordre de 2,8 points au premier trimestre 2018.

## Combien de postes nécessaires pour appliquer la mesure ?

**Le ministère de l'éducation est en train d'évaluer le nombre de postes nécessaires pour ramener à 24 élèves la taille maximale des classes de grande section, de CP et de CE1. Il affirme que 2 300 postes devraient être créés dès la rentrée prochaine pour se rapprocher de cet objectif. Selon un chiffrage réalisé par le quotidien *Les Échos*, ce sont, entre les créations et les redéploiements, 10 000 postes qui seraient indispensables à la mise en œuvre de cette promesse présidentielle.**

Hors éducation prioritaire, il n'est bien sûr pas question de réduire de moitié les effectifs des classes mais de les limiter, de la grande section au CE1, pour celles qui comptent aujourd'hui plus de 24 élèves (1). Un seuil très légèrement supérieur à la moyenne du nombre d'élèves par classe observée en 2017 dans les écoles primaires publiques (23,6).

**« Les classes visées se concentrent dans les zones urbaines, plus particulièrement en maternelle, où les autorités académiques ont eu tendance à fixer à 28, voire à 30, le seuil d'ouverture de nouvelles classes, en partant du principe que**

**les enseignants y sont généralement secondés par une Atsem (2) », avance Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa.**

Ce syndicaliste se montre sceptique quant à l'efficacité d'une telle mesure, « qui se veut une forme de solution magique », sans tenir compte de la diversité des situations sur le terrain. « Plutôt que de réduire la taille des classes d'un ou plusieurs élèves, il vaudrait mieux déployer une vraie formation continue des professeurs », plaide-t-il.

À tout le moins, l'enquête du ministère sur le dédoublement des CP montre que la réduction des effectifs – même de moitié – doit, « pour être pleinement efficace (...), s'accompagner d'une transformation en profondeur des pratiques pédagogiques ».

Quand bien même l'évolution démographique est favorable (36 000 élèves de moins dès l'an prochain dans le primaire) et le nombre de postes en hausse dans le premier degré (+ 1 800 à la rentrée 2019), il sera sans doute nécessaire de mobiliser des effectifs enseignants supplémentaires. Sauf à imaginer que, par un effet de vases communicants, la taille

des classes vienne à augmenter dans les autres niveaux (petite et moyenne section, CE2, CM1, CM2). « Un phénomène observé dans un certain nombre d'écoles bénéficiant du dédoublement des classes de CP et CE1 », déplore Stéphane Crochet.

Pareille mesure viendra en tout cas infléchir la politique gouvernementale, en faisant bénéficier le plus grand nombre – dans une moindre mesure certes – d'une réduction des effectifs par classe jusqu'ici réservée aux établissements de territoires défavorisés, dans une logique d'équité sociale.

Le risque est celui d'un saupoudrage des moyens. Dévoilé par *La Croix*, un récent rapport de France Stratégie consacré à la répartition des moyens dans le premier degré préconise de concentrer les efforts sur les écoles socialement proches de l'éducation prioritaire sans qu'elles relèvent pour autant de ce dispositif.

**Denis Peiron**

(1) Selon le syndicat SNUipp, 107 000 classes de primaire compteraient plus de 25 élèves.

(2) Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.